CD USEP

du 16/01/2023 18h-20h

Présents : Terrence Toure, (salarié USEP), Gaétan Rougié (salarié LIGUE), Guillaume Richard, Alain Belbès, Christian Rossignol, Dominique Bailly, Stéphane Szczepanski, Céline Carrière, Jean-Yves Malbouyssou, Claude Garcia, Stéphanie Berc.

Excusés : Christophe Portenart, Rémi Debaye, Aurore Bonnet, Carole Binet et Claude Pouget.

Présentation de l'ordre du jour

Mot du président : Il est à noter le fort engagement des deux présidents et du trésorier en terme de présence et de travail depuis la situation dégradée du mois d'octobre. Pour autant, il s'agit d'un engagement bénévole qui ne doit pas durer et remplacer les tâches du délégué et de l'animateur.

1 – Point concernant l'ancien animateur Mathias Lamolinairie

A ce jour, le licenciement est effectif et Mathias a perçu toutes les indemnités qui lui étaient dues. Il a trouvé un nouvel emploi.
Mathias s'est engagé dans une lettre à rembourser la somme de 3500 euros indûment perçue avant le 15 février.
Le bureau a décidé d'envoyer un courrier avec accusé de réception à Mathias pour rappeler cet engagement.
Si la somme n'est pas versée à la date convenue, l'USEP se tournera vers le procureur pour déposer plainte.

2 – Embauche du nouvel animateur sportif

Comme l'USEP travaille de façon régulière avec Jeunesse et sport, Eric DECHARME a proposé la candidature de Terrence Toure pour prendre le poste vacant d'animateur sportif.
Terrence se présente aux membres du comité : il est titulaire d'un BPJEPS Educateur sportif et d'un emploi civique dans son club de foot. Il dispose donc d'un contrat USEP de 25h/semaine.
Terrence fait preuve de compétences en Breakdance, en usage des outils numériques, en orthographe… Le comité USEP lui souhaite la bienvenue dans l'association.

3 – Rupture conventionnelle de Gaétan et conséquences

Gaétan Rougié, employé par la Ligue et mis à disposition de l'USEP souhaite quitter sa fonction dans le cadre d'une rupture conventionnelle avant le 31 mars

2024. La demande de Gaétan est discutée depuis plus d'un mois et demi afin de pouvoir satisfaire au mieux Gaétan, l'USEP et la Ligue.

Une réunion du Président et du Trésorier de l'USEP a eu lieu le lundi 11 décembre 2023 en présence de Claude P., Claude G., Alain et Pierre de la Ligue. Lors de cette réunion, il a été demandé à l'USEP de participer à l'indemnité à verser à Gaétan pour cette rupture conventionnelle.
Les 2 représentants de l'USEP ont été surpris notamment par le montant demandé : la moitié de la somme due, soit 3190 euros environ à verser par l'USEP.
Dominique lit la réponse qui a été écrite par le bureau de l'USEP46 et donnée à la Ligue : un accord de principe si celui-ci est également validé par le Comité Directeur de l'USEP46 ce jour.
La rupture conventionnelle a été acceptée par la Ligue, Gaétan a reçu un courrier le précisant. Toutefois la négociation n'est pas terminée et le CERFA de la rupture n'est pas signé.
Participer à cette rupture conventionnelle, malgré les difficultés financières de l'association USEP46, est une décision qui est réfléchie dans un souci :
-de maintien des bonnes relations avec la Ligue,
-et également de reconnaissance du travail effectué par le Délégué au sein de l'USEP depuis de nombreuses années.
Stéphanie demande si le vote du Comité peut être différé après la présentation du point financier. Jean-Yves s'interroge sur le versement de cette somme pour un salarié qui est entièrement pris en charge par la Ligue. Ce versement apparaitrait en charge exceptionnelle dans les comptes.
Il serait souhaitable que la négociation aboutisse avant fin janvier. Ensuite il faut trouver un nouveau délégué et respecter le préavis et le délai de rétractation (1 mois et demi dont 15 jours).
Claude Garcia, Secrétaire Général de la Ligue prend la parole pour nous expliquer que le plus simple notamment à propos de cette rupture conventionnelle et de la gestion du poste de Délégué serait que l'USEP 46 devienne l'employeur de celui-ci et non plus la Ligue. Le Président de l'USEP 46 lui fait part de son étonnement relatif à cette remarque mais tient à préciser que le Trésorier de la Ligue a été plusieurs fois porteur de cette idée lors de la réunion du 11 décembre. Ce point n'étant pas à l'ordre du jour et ne pouvant être traité à la légère surtout en ce qui concerne les aspects politique et financier d'une telle décision, il est décidé de reporter les débats sur ce sujet et de l'aborder pourquoi pas lors de la prochaine AG de l'USEP.

4 – Point financier de l'année passée

Christian, trésorier de l'association présente les tableaux distribués.
Charges et produits sur 3 colonnes : réalisé en 2021-2022, prévisionnel 2022-2023 et réalisé 2022-2023.
Les résultats sont présentés au regard des adhésions sur ces deux années 2021-2022 et 2022-2023.
Le déficit est d'environ 6000 euros. Il est à noter que les subventions de l'USEP nationale sont supérieures à ce qui était prévu, les adhésions supérieures également, la formation PSC1 bénéficiaire… le déficit n'est donc pas aussi important que celui envisagé.
Toutefois les transports ont bien sûr augmenté (reprise de l'activité et augmentation des coûts).
Christian précise que le fonctionnement de l'USEP46 dépend presque exclusivement des subventions que l'association perçoit chaque année.
Claude Garcia explique au Comité en quoi consiste la CPO et la ventilation effectuée.

Le reversement de la part CPO pour l'USEP est défini dans une convention entre USEP et Ligue et précise que cette part ne peut être inférieure au salaire versé pour le délégué.
L'USEP46 avait des réserves à hauteur de 58 000 euros. Elles sont minorées du déficit de l'année et des éventuelles sommes non remboursées par Mathias : 2700 € pour 2022/2023, le reste (800 €) concernant 2023/2024.
Christian termine sa présentation avec une comparaison des charges et des produits liés à la Ligue.
Dominique demande à Claude s'il serait possible d'avoir un temps de présentation de l'USEP, les adhésions et la couverture territoriale, les activités développées et des aspects financiers liés à la Ligue lors de l'AG de la Ligue.

5 – Point financier : simulations de prévisionnel pour 2023-2024

Christian présente un tableau de prévisionnel 2023-2024, mis en parallèle avec le réalisé 2022-2023.
Deux simulations sont présentées : l'une est officielle et présente un équilibre, l'autre est pessimiste avec une subvention FDVA non versée, des transports plus importants et les charges liées à la rupture conventionnelle de Gaétan et les sommes à rembourser par Mathias.
Dans le premier cas, il n'y a pas de déficit, dans le second cas, le déficit s'élève à 20740 euros.
On constate que la réserve de 52000 euros n'est pas si confortable au vu des prévisions.

6 – Avenir de l'USEP46

Stéphane présente cette partie. 80 à 85% des produits de l'USEP46 sont issus de subventions. Ceci est une situation plutôt normale compte-tenu de notre secteur d'activités.
Quelles sont les options possibles pour que l'association conserve l'équilibre financier ?
La réduction des activités est une option qui permettrait de rassurer notre principal partenaire (la Ligue) quant à la gestion de l'Usep mais elle risque d'entrainer une diminution du nombre de licenciés et donc une moindre présence de l'Usep (et de la Ligue) sur le département du Lot.
D'autre part, les subventions accordées par nos autres partenaires sont liées à minima au maintien des activités, voire à la mise en place de nouvelles activités.
On voit donc bien que les choix à effectuer quant à l'avenir de l'Usep ne seront pas simples.
Ce sera le thème des comités directeurs à venir.

La structuration de l'USEP devra aussi être questionnée.
Que faire pour engager de nouvelles personnes au CD ?
Développer des commissions avec des personnes qui ne sont pas forcément les mêmes que celles du bureau ? exemple : une commission maternelle ?
Solliciter les membres du bureau pour sensibiliser les collègues autour d'eux.

7 – Vote concernant la participation à la rupture conventionnelle de Gaétan

La mesure est adoptée à l'unanimité par le comité directeur USEP46.

8 – Questions diverses

L'AG aura lieu le mardi 27 février 2024 à Espère à la salle des fêtes.

Le comité de pilotage Génération 2024 s'est réuni en janvier 2024 pour la seconde fois cette année. Une réunion avec la préfète aura lieu le mercredi 24 janvier 2024 à 16h.

Formation Break'cool : Terrence, Dominique et Céline animeront un temps auprès de 15 enseignants le 20 mars 2024.

Instance régionale Gaétan : le mandat de Gaétan pour cette instance s'arrêtera après les JO. L'USEP46 peut-elle désigner un à deux membres qui assisteraient aux réunions à sa place ? Il faut se renseigner auprès du CRUSEP.

Gaétan note que les maternelles ont dépassé les 1000 adhésions. Certaines actions vont être dépassées par ces effectifs. Une réflexion va devoir s'engager pour pérenniser ou non ces actions.

Terrence a préparé un document qui fait suite au premier temps de formation Jouer en coopérant animé par l'OCCE et l'USEP. Il s'agit de matériel à destination des cycles 2 et 3.

La réunion se termine à 20h30.

Le Président de l'USEP du Lot Dominique Bailly	Le Vice- Président de l'USEP du Lot Stéphane Szczepanski	Le Trésorier de l'USEP du Lot Christian Rossignol	La Secrétaire de l'USEP du Lot Céline Carrière
COMITE DEPARTEMENTAL U.S.E.P. du LOT 121 rue Victor Hugo 46000 CAHORS Tél. : 05 65 22 68 53 - Fax : 05 65 22 12 52 Mail : usep46@fol46.org	COMITE DEPARTEMENTAL U.S.E.P. du LOT 121 rue Victor Hugo 46000 CAHORS Tél. : 05 65 22 68 53 - Fax : 05 65 22 12 52 Mail : usep46@fol46.org	COMITE DEPARTEMENTAL U.S.E.P. du LOT 121 rue Victor Hugo 46000 CAHORS Tél. : 05 65 22 68 53 - Fax : 05 65 22 12 52 Mail : usep46@fol46.org	COMITE DEPARTEMENTAL U.S.E.P. du LOT 121 rue Victor Hugo 46000 CAHORS Tél. : 05 65 22 68 53 - Fax : 05 65 22 12 52 Mail : usep46@fol46.org